

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 21 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Daniel GARNIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Présents : M. Daniel GARNIER, M. Stéphane PIVETEAU, M. Daniel MOULIN, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Bruno BERTHELOT, M. Damien LE BRESTEC, M. Gaëtan BELLEIL, Mme Florence BEZIER, Mme Sylvie BLANDIN, Mme Sabine DESMARES, M. Benoît DESORMEAUX, Mme Maria JULIENE, Mme Sandrine NIEL et Mme Marie RAFFIN.

Absents : M. Mathieu HERVOUET, Mme Dominique LE GALL (excusée), M. Michel PAGEAU (excusé), Mme Nathalie TRUIN (excusée) et Mme Katia VAUMOURIN-TANOE (excusée).

Pouvoirs : Mme Dominique LE GALL à M. Daniel GARNIER (Maire), M. Michel PAGEAU à Mme Jacqueline LE TEXIER et Mme Nathalie TRUIN à Mme Florence BEZIER.

Mme Marie RAFFIN a été désignée secrétaire de séance.

17 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

### Autorisation ouvertures de crédits d'investissement sur les budgets : principal et annexe (immeubles de rapport) 2026

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi numéro 2012-1510 en date du 29 décembre 2012,

Vu l'article 7 de la loi numéro 82-213 en date du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifié par la loi numéro 88-13 en date du 05 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la saisine du Service de Gestion de Comptable de Nort-sur-Erdre (Trésor Public) pour corrections à apporter aux montants indiqués et ajout de la précision des affectations des crédits à la délibération D.20251512-01 du 15 décembre 2025 pour l'autorisation d'ouvertures de crédits d'investissement sur les budgets : principal et annexe (immeubles de rapport) 2026,

Monsieur Daniel GARNIER, Maire, indique aux membres du Conseil Municipal que, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2026, la collectivité peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, les montants des crédits ouverts aux budgets primitifs de l'exercice 2025 s'élevaient à :

- 1 863 976,96 euros, pour le budget principal de la Commune ;
- 20 934,03 euros, pour le budget annexe des immeubles de rapport.

Cette décision est nécessaire pour pouvoir régler les factures en attendant les votes de ces deux budgets primitifs 2026 de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024 :

- Soit 465 994,24 euros, pour le budget principal de la Commune, avec l'affectation précise et suivante des crédits :

<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant</b>
20	202-041	49 - Voirie	5 000,00 €
	204182		20 000,00 €
		<b>Sous-total chapitre 20</b>	<b>25 000,00 €</b>
21	2151	49 - Voirie	130 000,00 €
	2157		1 000,00 €
		<b>Sous-total chapitre 21</b>	<b>131 000,00 €</b>
23	231	74 - Vestiaires du stade	309 994,24 €
		<b>Sous-total chapitre 23</b>	<b>309 994,24 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>465 994,24 €</b>

- Soit 5 233,50 euros, pour le budget annexe des Immeubles de rapport, avec l'affectation précise et suivante des crédits :

<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Montant</b>
21	2132	5 233,50 €
	<b>TOTAL</b>	<b>5 233,50 €</b>

Publié le 28/01/2026

La secrétaire de séance,  
Marie RAFFIN



Le Maire,

Daniel GARNIER

